



UNEP



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Distr. : Générale

4 mai 2005

Français

Original : Anglais

**Convention de Rotterdam sur la procédure de
consentement préalable en connaissance de cause
applicable à certains produits chimiques et pesticides
dangereux qui font l'objet d'un commerce international**

Conférence des Parties

Deuxième réunion

Rome, 26-30 septembre 2005

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Confirmation des experts désignés pour faire partie du Comité d'étude des
produits chimiques**

Confirmation des experts désignés pour faire partie du Comité d'étude des produits chimiques

Note du secrétariat

I. Généralités

1. A sa première réunion, tenue à Genève du 20 au 24 septembre 2004, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international a créé un Comité d'étude des produits chimiques, conformément au paragraphe 6 de l'article 18 de la Convention.

2. Comme mentionné dans la décision RC-1/6, le Comité en question est composé de 31 spécialistes de la gestion des produits chimiques choisis par les gouvernements et nommés par la Conférence des Parties. Les pays retenus pour désigner un membre à ce Comité sont les suivants :

a) Etats d'Afrique : Afrique du Sud, Gabon, Ghana, Jamahiriya arabe libyenne, Nigeria, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal;

* UNEP/FAO/RC/COP.2/1.

K0581552 300605

- b) Etats d'Asie et du Pacifique : Jordanie, Kirghizistan, Malaisie, Oman, République arabe syrienne, République de Corée, Samoa, Thaïlande;
- c) Etats d'Europe centrale et orientale : Hongrie, Slovénie, Ukraine;
- d) Etats d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine, Brésil, Equateur, Jamaïque, Uruguay;
- e) Etats d'Europe occidentale et autres Etats : Australie, Canada, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suisse.

3. La décision RC-1/6 stipulait que les gouvernements des pays retenus désigneraient chacun officiellement un expert dont ils communiqueraient, par l'intermédiaire du secrétariat, le nom et les qualifications aux Parties d'ici le 1er décembre 2004, et que ces experts seraient membres du Comité d'étude des produits chimiques à titre provisoire, en attendant la confirmation officielle de leur nomination par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion

4. Tous les pays retenus, sauf un (le Gabon), ont fait parvenir au secrétariat les noms et qualifications de leurs experts. Ces informations figurent dans le document UNEP/FAO/RC/CRC.1/INF/1 qui a été distribué en tant que document de séance lors de la première réunion du Comité d'étude des produits chimiques tenue à Genève du 11 au 18 février 2005.

5. La liste des experts désignés figure dans l'annexe I à la présente note. Les coordonnées ainsi que les qualifications de chaque expert, telles que le secrétariat les a reçues, figurent dans le document UNEP/FAO/RC/COP.2/INF/5.

6. Les experts des pays suivants : Hongrie, Jordanie, Samoa et Slovénie, n'ont pas participé à la première réunion du Comité d'étude des produits chimiques.

7. Conformément au paragraphe 5 de l'article 22 du règlement intérieur approuvé par la Conférence des Parties, les Présidents du Comité d'étude des produits chimiques et de tout autre organe subsidiaire sont membres de droit du Bureau. M. André Mayne avait été élu président du Comité d'étude des produits chimiques au cours de la première réunion de ce dernier. Toutefois, à la fin de cette réunion, il a averti le Comité qu'il ne pourrait pas continuer d'exercer cette fonction. Il a été convenu que Mme Bettina Hitzfeld lui succéderait.

8. Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement, le Président de tout autre organe subsidiaire est élu par la Conférence des Parties.

II. Mesure que pourrait prendre la Conférence des Parties

9. Comme mentionné dans le projet de décision figurant dans l'annexe II au présent document, la Conférence des Parties souhaitera peut-être :

- a) Examiner les informations relatives aux qualifications des experts qui se trouvent consignées dans le document UNEP/FAO/RC/COP.2/INF/5 et confirmer officiellement la nomination de chaque expert;
- b) Réaffirmer les dispositions de la décision RC-1/6 pour ce qui est de la durée et de la teneur des mandats des experts;
- c) Elire Mme Bettina Hitzfeld à la présidence du Comité d'étude des produits chimiques, conformément aux souhaits exprimés par le Comité à sa première réunion.

Annexe I

Experts désignés

Afrique

Ghana	M. John Pwamang Director Chemicals Control and Management Centre Environmental Protection Agency
Jamahiriya arabe libyenne	M. Mohamed Ammar Khalifa Chef du service de la sécurité chimique Bureau national pour la recherche et le développement
Nigeria	Mme Oluronke Ajibike Soyombo Deputy Director Pollution Control and Environmental Health Department Federal Ministry of Environment
Rwanda	M. Aloys Kamatari Expert Consultant National Ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines
Sénégal	M. Ousmane Sow Ingénieur chimiste/Génie de l'environnement Direction de l'environnement et des établissements classés Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
Afrique du Sud	Dr Sibbele Hietkamp Project Manager Council for Scientific and Industrial Research
République Unie de Tanzanie	Dr Ernest Mashimba Chief Government Chemist Government Chemist Laboratory

Asie

Jordanie	M. Mohammed Khashashneh Directeur du Service de la gestion des produits chimiques et des déchets Ministère de l'environnement
Kirghizistan	M. Isak Djumaev Directeur adjoint Institut de chimie et de technologie chimique Académie nationale des sciences du Kirghizistan
Malaisie	M. Halimi Bin Mahmud Directeur adjoint principal, Office des pesticides Division du contrôle des pesticides Département de l'agriculture
Oman	M. Hamoud Darwish Salim Al-Hasani Chef de la Section des programmes de protection des végétaux

République de Corée	M. Kyunghye Choi Responsable de recherche Institut national de recherche environnementale Ministère de l'environnement
Samoa	Mr William J. Cable Project Coordinator POPs Planning and Urban Management Agency (PUMA) Ministry of Natural Resources and Environment
République arabe syrienne	M. Mohammed Jamal Hajjar Directeur du Service de protection des végétaux Ministère de l'agriculture
Thaïlande	Mme Supranee Impithuksa Directeur général adjoint Département de l'agriculture Ministère de l'agriculture et des coopératives
Europe orientale	
Hongrie	M. Tamás Kőmíves Directeur Institut de la protection des végétaux, Académie des sciences de Hongrie
Slovénie	Mme Karmen Krajnc Secrétaire adjointe Ministère de la santé Bureau national des produits chimiques
Ukraine	Mr Yuriy Illich Kundiev Directeur Institut de médecine du travail
Amérique latine et Caraïbes	
Argentine	Sra Norma Ethel Sbarbati Nudelman Facultad de Ciencias Exactas Universidad de Buenos Aires
Brésil	M. Cesar Koppe Grisolia Département de génétique et de morphologie Institut des sciences biologiques Université de Brasilia
Equateur	Sra Mercedes Bolaños Ministerio de Ambiente
Jamaïque	Ms Hyacinth Chin Sue Registrar Pesticides Control Authority
Uruguay	Sra Ana Laura Chouhy Gonella, Ingeniero agrónomo Dirección General de Servicios Agrícolas

Europe occidentale et autres Etats

Australie	Dr Angelo Anthony Valois Product Integrity, Animal and Plant Health Product Safety and Integrity Technical and International Policy Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Canada	M. Lars Juergensen Directeur de programme, Affaires internationales, Nouvelles stratégies et affaires réglementaires Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire Santé Canada
Finlande	M. Magnus Nyström Service des produits chimiques Institut finlandais de l'environnement
France	M. Mario Nichelatti Directeur, Direction de la Prévention des pollutions et des risques Bureau des substances et préparations chimiques Ministère de l'écologie et du développement durable
Italie	M. Leonello Attias Chercheur Istituto Superiore di Sanità, Dipartimento d'Ambiente e Connessa Prevenzione Primaria
Pays-Bas	M. Klaus Berend Chef d'Unité adjoint Direction générale de l'environnement Commission européenne
Suisse	Mme Bettina Hitzfeld Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Division substances, sols et biotechnologie

Annexe II

Projet de décision

Confirmation de la nomination des membres du Comité d'étude des produits chimiques

La Conférence des Parties

Rappelant sa décision RC-1/6 par laquelle elle a résolu que les gouvernements des pays retenus désigneraient chacun officiellement un expert dont ils communiqueraient, par l'intermédiaire du secrétariat, le nom et les qualifications aux Parties d'ici le 1er décembre 2004, et que ces experts seraient membres du Comité d'étude des produits chimiques à titre provisoire, en attendant la confirmation officielle de leur nomination par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion,

1. *Décide* de nommer les 30 experts désignés par les gouvernements cités dans la décision RC-1/6 au Comité d'étude des produits chimiques, comme exposé ci-après :

Afrique	
Ghana	M. John Pwamang
Jamahiriya arabe libyenne	M. Mohamed Ammar Khalifa
Nigeria	Mme Oluronke Ajibike Soyombo
Rwanda	M. Aloys Kamatari
Sénégal	M. Ousmane Sow
Afrique du Sud	M. Sibbele Hietkamp
République Unie de Tanzanie	M. Ernest Mashimba
Asie	
Jordanie	M. Mohammed Khashashneh
Kirghizistan	M. Isak Djumaev
Malaisie	M. Halimi Bin Mahmud
Oman	M. Hamoud Darwish Salim Al-Hasani
République de Corée	M. Kyunghée Choi
Samoa	M. William J. Cable
République arabe syrienne	M. Mohammed Jamal Hajjar
Thaïlande	Mme Supranee Impithuksa
Europe orientale	
Hongrie	M. Tamás Kőmíves
Slovénie	Mme Karmen Krajnc
Ukraine	Pr. Yuriy Illich Kundiev
Amérique latine et Caraïbes	
Argentine	Mme Norma Ethel Sbarbati Nudelman
Brésil	M. Cesar Koppe Grisolia
Equateur	Mme Mercedes Bolaños
Jamaïque	Mme Hyacinth Chin Sue
Uruguay	Mme Ana Laura Chouhy Gonella
Europe occidentale et autres Etats	
Australie	M. Angelo Anthony Valois
Canada	M. Lars Juergensen
Finlande	M. Magnus Nyström
France	M. Mario Nichelatti
Italie	M. Leonello Attias
Pays-Bas	M. Klaus Berend
Suisse	Mme Bettina Hitzfeld

2. *Réaffirme* les dispositions de la décision RC-1/6 pour ce qui est de la durée et de la teneur du mandat des experts;

3. *Décide* d'élire Mme Bettina Hitzfeld à la présidence du Comité d'étude des produits chimiques, conformément au souhait exprimé par le Comité à sa première réunion.
